

**VILLE DE VARENNES  
SÉANCE SPÉCIALE**

**11 MAI 2015  
20 H**

Séance spéciale du Conseil de la Ville de Varennes, tenue le lundi 11 mai 2015, à 20 h, à la salle du conseil de la Maison Saint-Louis, 35, rue de la Fabrique, Varennes.

Sont présents : Mesdames et messieurs les conseillers Marc-André Savaria, Lyne Beaulieu, Francis Rinfret, Denis Le Blanc, Bruno Desjarlais, Natalie Parent, Gaétan Marcil et Brigitte Collin, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Martin Damphousse.

Sont également présents : M. Sébastien Roy, *directeur général*  
Me Marc Giard, *directeur des Services juridiques et greffier*

**PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES**  
(SUR LES POINTS À L'ORDRE DU JOUR SEULEMENT)

La parole est donnée aux citoyens et citoyennes qui s'interrogent ou qui souhaitent donner leurs commentaires :

- Aucune question

*Fin de la première période de questions.*

**RÈGLEMENTS**

**2015-242 Adoption résolution finale – PPCMOI 2015-012  
Projet particulier de construction  
Construction d'un bâtiment principal – 200, rue Jean-Coutu**

Considérant la demande de projet particulier de construction présentée par le requérant pour la construction du Centre multisports régional;

Considérant l'avis unanime conditionnel du CCU selon la résolution CCU 2015-02-10 du 3 février 2015;

Considérant que ce bâtiment est construit aux frais de l'ensemble de la population des villes de Sainte-Julie et Varennes et de la municipalité de Saint-Amable;

Considérant qu'il est d'intérêt public que la construction de ce bâtiment respecte le budget fixé;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent, appuyé par monsieur le conseiller Denis LeBlanc et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal accepte d'autoriser la demande de PPCMOI associée à la demande de permis de construction n° 2015-00012 afin de permettre la construction du bâtiment principal sis au 200, rue Jean Coutu, tel que présenté sur les plans de Maxime Duquette, architecte, plans # P14-027, datés du 27 octobre 2014, mais à la condition suivante :

- les aménagements paysagers doivent être bonifiés; à cette fin, le requérant devra déposer un nouveau plan d'aménagements paysagers pour approbation par le Service de l'urbanisme et de l'environnement.

Adoptée.

## **MANDATS, APPELS D'OFFRES & SUBVENTIONS**

**2015-243**

### **Rejet des soumissions**

#### **Acquisition d'un tracteur multifonctions 4 roues motrices**

Considérant l'appel d'offres sur invitation auprès de sept (7) soumissionnaires potentiels pour l'acquisition d'un tracteur multifonctions 4 roues motrices;

Considérant la réception de trois (3) soumissions, dont une seule conforme;

Considérant que les services internes considèrent que les critères techniques exigés auraient avantage à être revus afin de favoriser une plus grande concurrence;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais, appuyé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal rejette les soumissions reçues et qu'à cet effet, le directeur des Services juridiques et greffier soit autorisé à aviser les soumissionnaires en conséquence.

D'autoriser le Service des travaux publics à retourner en appel d'offres.

Adoptée.

## **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

**2015-244**

### **Autorisation d'enveloppe de travaux**

#### **Complexe aquatique**

#### **Unité d'apport d'air frais**

Considérant le rapport de recommandation du directeur du Service du génie en date du 7 mai 2015;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Lyne Beaulieu, appuyé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal accepte l'acquisition et l'installation en 2015 d'une nouvelle unité d'apport d'air frais pour le Complexe aquatique, les travaux de modification de la toiture nécessaires pour son installation ainsi que les frais d'électricien associés pour une enveloppe budgétaire maximale de 30 000 \$.

Le financement sera fait à même le fonds de roulement et le remboursement par le fonds d'administration se fera sur une période de trois (3) ans à compter de 2016.

La présente résolution annule la résolution 2015-069 adoptée à la séance du 2 février 2015 pour un montant de 10 000 \$.

*Certificat de la trésorière numéro 2681*

Adoptée.

## **DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES**

La parole est donnée aux citoyens et citoyennes qui s'interrogent ou qui donnent leurs commentaires sur les sujets suivants :

- Aucune question

*Fin de la 2<sup>e</sup> période de questions des contribuables.*

## **PAROLE AUX CONSEILLERS**

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire lève l'assemblée à 20 h 06.

*Le maire,*

*Le directeur des Services juridiques  
et greffier,*

\_\_\_\_\_  
Martin Damphousse

\_\_\_\_\_  
Me Marc Giard, OMA